



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 25 mai 2004 — N° 76

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 20 mai 2004, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 52 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu

Le rapport ne contient aucun amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 903-20040525)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 20 mai 2004, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 47 Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi concernant la taxe sur les carburants

Le rapport ne contient aucun amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 904-20040525)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

25 mai 2004

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Un tableau du ministère de la Santé et des Services sociaux intitulé *Tableau de bord comparatif sur la situation dans les urgences* et concernant la situation des personnes sur civière selon l'unité d'urgence et la région.

(Dépôt n° 905-20040525)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Turp (Mercier) dépose :

Copie de l'entente de principe Canada-Québec sur le régime d'assurance parentale.

(Dépôt n° 906-20040525)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de sensibilisation à l'arthrite.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

25 mai 2004

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Marcoux, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Bourdeau (Berthier) retire certains propos non parlementaires.

À 12 h 54, à la demande de M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 09.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Marcoux, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

25 mai 2004

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 26 mai 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 38, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 26 mai 2004, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 21 mai 2004, à 9 h 40, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gendron, troisième vice-président, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 51 Loi n° 2 sur les crédits, 2004-2005

Le Président

MICHEL BISSONNET